## Projet de loi 10 : les demandes du RPCU ont été entendues par le ministre Barrette

Montréal, 1<sup>er</sup> décembre 2014 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, est satisfait des amendements apportés au projet de loi 10 par le ministre Gaétan Barrette, en particulier ceux qui touchent les usagers.

« Les demandes du RPCU en ce qui concerne les usagers ont été entendues » déclare M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « Les amendements vont dans le sens de nos demandes ».

Comme l'avait demandé le RPCU, les comités des usagers actuels continueront d'exercer leurs fonctions selon les mêmes territoires et les mêmes budgets. « Nous comprenons que les membres des comités des usagers et de résidents pourront continuer à œuvrer sur le plan local tel que nous le demandions et ils conserveront leur budget » explique M. Claude Ménard, président du Regroupement. Rappelons que le RPCU a été le seul groupe à proposer un modèle de continuité avec les comités actuels lors des représentations en commission parlementaire.

Les amendements prévoient deux postes pour représenter les usagers au sein des conseils d'administration des établissements, dont l'un sera réservé à un représentant des comités des usagers et l'autre à une personne indépendante avec un profil « usager ». Le RPCU avait lui-même proposé un tel profil. « Le RPCU aurait toutefois souhaité que ces deux postes soient réservés aux représentants des comités des usagers » aioute M. Blain. Par ailleurs, le poste du représentant des comités des usagers ne fera pas l'obiet d'une sélection à partir d'une liste, mais d'une désignation réelle de la part des comités.

Enfin, le RPCU est satisfait des réponses du ministre concernant le processus des nominations au sein des conseils d'administration des établissements et des assurances qu'il a fourni à la communauté anglophone.

## **Profil du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, défend les droits des usagers et représente les 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Ouébec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes aînées.

-30 -

Renseignements: RPCU, 514 436-3744



C.P. 60563, succursale Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec) H1V 3T8 Téléphone: 514 436-3744 / Télécopieur: 514 439-1658

Courriel: courrier@rpcu.qc.ca